

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				CARRIÈRES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 6 Novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 novembre.

L'INSTRUCTION CRIMINELLE

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération du projet adopté par le Sénat sur l'instruction criminelle.

M. René Goblet, rapporteur, fait l'historique du projet qui fut préparé par une commission extra-parlementaire constituée en 1878 et composée de MM. Faustin-Hélie, Ribot, Bertauld et de magistrats distingués.

L'orateur expose l'économie générale du projet. Une des plus importantes réformes est celle apportée dans le sens de la liberté de la défense, qui a toujours été une tradition de notre pays.

La Révolution établit la publicité de l'instruction. Le Code de 1808 a consacré la publicité du jugement et rétabli le secret de l'instruction. C'est sur ce point que doit porter la réforme. (Très bien !)

Faut-il aller jusqu'à la publicité absolue comme en Angleterre? Le Sénat et la commission ne l'ont pas admis. Nos mœurs ne paraissent pas mûres pour cette réforme. La publicité absolue de l'instruction entraînerait le rétablissement du jury d'instruction. Or, la charge du jury de jugement, est déjà très lourde pour le pays, on ne peut y ajouter un jury d'accusation.

Ce que la commission a consacré, c'est une instruction préalable, contradictoire. Le prévenu doit être admis à suivre le juge dans toutes les phases de l'instruction; il doit pouvoir se faire assister d'un conseil pour faire cesser l'inégalité de ce duel entre le juge et le prévenu ignorant, troublé, intimidé.

La réforme proposée existe d'ailleurs dans la pratique de certains parquets, notamment du parquet de Paris, qui a soin de provoquer dès le début de l'information le choix d'un avocat par l'inculpé. (Très-bien !)

Cet ensemble de garanties pour la défense constitue donc une réforme des plus sérieuses. Il est à souhaiter que la Chambre puisse l'achever.

M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, dit que le code d'instruction criminelle doit être un complément des garanties de la liberté publique; or l'instruction préparatoire avait conservé jusqu'ici

le caractère inquisitorial.

Les réformes adoptées par le Sénat constituent déjà un progrès important; dès le début, l'instruction aura un débat contradictoire et au grand criminel ce débat s'ouvrira devant la chambre des mises en accusation. Le prévenu y sera toujours présent, assisté d'un défenseur pour discuter les charges de l'accusation. D'après le même projet, la liberté provisoire pourra être prolongée avec ou sans caution jusqu'à la veille du jour de la comparution en cour d'assises.

La majorité de la commission voudrait aller plus loin, rendre le débat contradictoire dans toutes les phases de la procédure. C'est un système séduisant. On peut craindre que devant le prévenu et l'avocat les témoins soient gênés pour déposer; mais il en est de même à l'audience. Il y a de grands avantages à ce que le débat soit toujours contradictoire. La vigilance du magistrat sera plus soutenue; l'instruction offrira plus de garanties; il pourra y avoir plus d'ordonnances de non-lieu; il y aura moins d'acquittements pour les affaires retenues.

Seulement l'application du système de la commission entraînera certaines lenteurs, et le personnel actuel des juges d'instruction deviendra tout à fait insuffisant, notamment dans les grandes villes. Il faudra peut-être le doubler.

Sur la question du droit à la plainte par la partie, l'orateur admet que le juge d'instruction peut être mis en demeure d'agir par la partie. La jurisprudence est divisée sur ce point; il faut la trancher dans le sens le plus libéral. (Très bien !)

Le garde des sceaux termine en disant qu'il se réserve d'intervenir dans la discussion des articles.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Les articles 1 à 9 sont adoptés.

M. Ribot, sur l'article 10, relatif aux attributions de la police judiciaire attribuées au préfet de police et aux préfets des départements, rappelle les abus auxquels ces attributions ont donné lieu.

L'ancien article 10 donnait au préfet de police le droit de saisir les correspondances intéressantes seulement au point de vue politique. On ne veut plus cet abus. Le préfet de police sera réduit aux attributions d'un officier de police judiciaire. Mais la rédaction du nouvel article ne le dit pas assez clairement; le plus simple est de supprimer cet article inutile et obscur.

Après un débat auquel prennent part le ministre de la justice, MM. Ribot et Goblet, l'article 10 est repoussé.

Les articles 11 à 15 sont adoptés.

Un amendement de M. Roques de Filhol sur l'article 16 et suivants, tendant à remplacer la qualité d'officier de police judiciaire attribuée aux gardes champêtres et gardes forestiers, par celle d'agents de police judiciaire, est repoussé.

Les articles 16 à 25 sont adoptés.

M. le Ministre de la justice propose sur l'article 26 une nouvelle rédaction d'après laquelle le procureur de la République, en cas d'empêchement, serait remplacé à défaut du substitut, par un juge suppléant.

M. le Rapporteur dit que la commission examinera cette rédaction entre les deux délibérations.

Les articles 26 à 40 sont adoptés.

M. le Ministre de la justice, sur l'article 41, dit qu'il y aurait lieu d'adjoindre aux juges titulaires des juges suppléants chargés de l'instruction.

Il apportera une rédaction dans ce sens pour la seconde lecture.

Les articles 41 à 43 sont adoptés.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

SÉNAT

Séance du 4 novembre

LA RÉFORME ÉLECTORALE DU SÉNAT

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'organisation du Sénat et à l'élection des sénateurs.

M. Fresneau dit qu'il parlera dans l'intérêt supérieur de la justice. Actuellement, les petites communes sont les égales des grandes pour l'élection des sénateurs. La Commission supprime cette prérogative et lui substitue une proportion dont elle a seule le secret, un dosage pharmaceutique dont les raisons seraient curieuses à connaître.

Le système actuel créa-t-il une oppression des villes par les campagnes? Non. La preuve en est dans les souffrances de l'agriculture attestées par des républicains comme MM. Méline, Léon Say, Magnin et Labiche.

Cependant, l'orateur reconnaît que la législation actuelle donne une chance aux communes rurales de faire entendre leurs réclamations. Il attribue à

l'origine du Sénat la conduite qu'il a tenue depuis six ans, et qui a été expliquée par M. Chesnelong au Congrès, conduite utile malgré quelques défaillances.

Quelle raison a dicté le projet et fait reculer de si faibles garanties à ceux qui ont déjà tant souffert? Une seule, le fameux contrat qui a fait rire aux dépens du Sénat.

L'orateur dit que les légitimistes et le comte de Chambord ont compris les aspirations de la démocratie, qu'ils ont toujours eu en vue la justice. Il termine en disant :

Nous désirons que les ministres républicains continuent, car ils arriveront à éloigner définitivement la démocratie du gouvernement de la République. (Approbation à droite.)

M. Naquet est partisan d'une Chambre unique; mais il s'incline devant ce qui existe. Il veut fortifier le système actuel pour lui faire donner de bons résultats.

En France, le Sénat ne représente pas des intérêts contraires à ceux de l'autre Chambre, comme en Angleterre, en Suisse, aux États-Unis et dans la plupart des républiques fédératives: c'est un volant qui doit modérer le mouvement de la machine.

Pour que le Sénat remplisse le rôle que vous lui attribuez, il lui faut de l'autorité. S'il cède toujours on revient au système de la Chambre unique. Mais comment lui donner l'autorité? On a cru le trouver en prenant la commune pour base du système électoral. Gambetta appela le Sénat le grand conseil des communes de France. Ce fut une erreur grave, qui a été reconnue par le Congrès, la commission et le gouvernement. Mais on prétend lui substituer un système n'ayant plus même l'apparence d'un principe, mais semblant un expédient électoral pour le triomphe de certains candidats. (Bravos à droite.)

L'orateur déplore la conclusion du mandat politique et du mandat municipal; il critique le projet du gouvernement, si imparfait, pour lequel on a mis en mouvement la révision. Si on fait élire le Sénat par le suffrage universel direct, il aura de l'autorité. Le Sénat ferait bien d'accepter cet amendement, mais cependant l'orateur se rallierait, faute de mieux, à l'amendement de M. Griffe, au suffrage universel à deux degrés; mais il repousse absolument le projet de la commission.

de couteau M. Honoré Josias.

Petit-Giraud courba le front.

— Il ressort des observations médicales, poursuivait le magistrat, que l'attentat a dû être commis entre trois et quatre heures du matin. Donnez-nous l'emploi de votre nuit.

C'est la question habituelle que pose tout magistrat à un prévenu : « Que faisiez-vous dans la nuit du... ? » La question est bonne, parce que généralement elle démonte celui auquel on l'adresse. Seulement on ne réfléchit jamais à ceci : un homme peut parfaitement avoir oublié ce qu'il faisait, pour nous servir du terme accoutumé, et... alors, première charge contre lui.

— M'avez-vous entendu ? répéta le maire.

Petit-Giraud promena de nouveau autour de lui ce regard navré dont l'expression avait déjà frappé Loïc.

— Oui... murmura-t-il.

— Pourquoi ne répondez-vous pas ?

— Je ne... peux pas... parler.

— Pourquoi ?

— Parce que j'ai faim.

Ces trois mots effrayants étaient prononcés sans pose, sans affectation. Il était aisé de deviner une douleur effroyable là-dessous. Loïc, qui n'avait pas perdu le vagabond des yeux, vit deux grosses larmes sur son visage.

Le baron se sentit remuer. Sans qu'il pût s'expliquer pourquoi, il s'intéressait à cet infortuné. Il lisait tant de misères dans ce regard désillusionné de tout ! Il devinait là tout un poème de souffrance horrible. Le malheureux avait faim. Chose affreuse à penser ! Si sa voix était faible, si sa poitrine sifflait, si enfin son visage

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(41)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Cependant, il voulait voir l'homme arrêté comme étant l'auteur de l'assassinat de Josias. Maintenant qu'il était sûr d'une corrélation entre les deux crimes, il ne désespérait pas d'aller droit. Ces deux écritures identiques étaient, de plus, une preuve évidente que Blanche ne l'avait pas trompé.

De la rue du village montaient des bruits de voix nombreuses. Loïc connaissait les foules et il se doutait un peu que l'exaspération des paysans devait être à son comble.

Il alla droit à la mairie. Elle était pleine de monde bavardant, causant, échangeant des observations sur le coupable.

— Quelle figure a-t-il ?

— Semble-t-il bien épouvanté ?

— Il paraît que c'est un jeune homme...

— Le connaît-on dans le pays ?

Enfin, toutes les paroles qui se colportent dans les foules, à l'arrestation d'un criminel.

Comme on pense bien, la tentative de meurtre passionnait, depuis la veille, tout le village. Un crime est rare en Touraine, heureux pays béni du ciel. Puis chacun tremblait pour soi rétrospectivement; et chaque paysan se disait qu'au

lieu d'Honoré Josias, le coquin aurait fort bien pu s'attaquer à quelqu'un du pays.

Loïc de Maudreuil n'avait aucune raison à faire valoir pour interroger l'homme arrêté. Heureusement pour lui, M. B***, trop occupé pour accepter d'être maire, avait consenti à être adjoint. Il autorisa le baron, sinon à parler au meurtrier, du moins à assister à l'interrogatoire que le maire allait lui faire subir.

Expliquons maintenant au lecteur, en quelques mots, dans quelles circonstances cet individu, qui déclarait se nommer Petit-Giraud, dit Pas-de-Chance, avait été arrêté, et quelles présomptions témoignaient contre lui.

On l'avait trouvé errant aux environs de la station d'Onzain. Il était étendu dans un fossé, la face contre terre, et dormait ou feignait de dormir quand les gendarmes s'étaient approchés de lui. Ses vêtements sordides presque en lambeaux, ses souliers éculés, son chapeau troué indiquaient un homme en état de vagabondage. Il paraissait extrêmement épuisé; sa figure pâle laissait deviner une certaine intelligence; les yeux bleu clair semblaient d'une grande douceur.

Plusieurs personnes témoignèrent l'avoir vu, le jour du meurtre, passer et repasser dans le village; les employés de la gare d'Onzain, de leur côté, l'avaient remarqué à plusieurs reprises. Il ne portait aucune arme sur lui, chose peu importante, car il pouvait fort bien avoir jeté son couteau dans le bois. De plus, il n'avait pas d'argent. Mais ainsi que l'avait si bien expliqué le docteur B***, il était évident que, si le vol n'était pas venu après le meurtre, c'est que la peur avait pris le misérable. Vagabond, étranger au pays,

tout le désignait aux soupçons.

Loïc de Maudreuil l'examinait. Petit-Giraud paraissait en proie à un abattement profond. Il regardait autour de lui avec un air de navrante tristesse. Son œil bleu s'illuminait alors de lueurs étranges; puis le front se plissait, la lueur s'éteignait, et le vagabond reprenait son apparente insensibilité. L'observateur aurait vite deviné qu'un pareil homme était incapable de meurtre. La douceur de cette physionomie n'était pas simulée, que fallait-il donc croire ? Certes, on a vu souvent des hommes d'apparence placide se laisser emporter, par un accès de colère, à tuer. Mais demandez au physiologiste, il vous répondra que la colère est l'effet d'une résistance, absolument comme le feu provient du mouvement. Arrêtez subitement un wagon lancé à toutes vitesses, les roues prendront feu; qu'un homme doux se heurte à une résistance, il s'emportera.

Soit, mais Honoré Josias avait été frappé dans son sommeil. Donc, aucune lutte n'avait eu lieu entre lui et le meurtrier.

M. de Maudreuil se faisait toutes ces réflexions et se disait qu'il était impossible que Petit-Giraud fût le coupable. Il se faisait, gardant toutes ses réflexions pour lui.

Cependant, le maire de Maulny s'appretait à procéder à l'interrogatoire de l'inculpé.

— Vous vous appelez réellement Petit-Giraud, dit Pas-de-Chance, demanda-t-il.

— Oui, Monsieur.

Ces deux mots furent prononcés d'une voix faible, presque éteinte.

— Vous êtes accusé d'avoir frappé d'un coup

M. Schérer lit une déclaration pour combattre la suppression des sénateurs inamovibles qui prive le Sénat de recrues excellentes, utiles à la République, juste quand on voit baisser le niveau intellectuel des Assemblées.

M. de Gavardie se plaint qu'on ne réponde pas à M. Schérer, qui a posé les principes véritables d'un gouvernement démocratique. On veut réduire le Sénat à être un grain de poussière.

La discussion générale est close.
Le Sénat décide par 171 voix contre 71 qu'il passera à la discussion des articles.

L'article 1^{er} porte :
« Le Sénat est composé de 300 membres nommés par les départements et les colonies, les membres actuels conservent leurs fonctions pendant le temps pour lequel ils ont été nommés. »

M. Eymard-Duvernay présente un contre-projet faisant élire les sénateurs par les corps électifs. Il demande à la commission d'accepter la prise en considération afin qu'il lui donne des explications. Il ajoute qu'il veut la suppression des inamovibles et les remplacer par des sénateurs temporaires, nommés moitié par le Sénat, moitié par la Chambre. On conservera ainsi les sommités de l'intelligence.

M. Demôle, rapporteur, examinera le projet si le Sénat le renvoie à la commission, mais il est contraire à toutes les solutions de la commission.

Le Sénat ne prononce pas le renvoi.
M. Eymard-Duvernay retire son contre-projet.

M. Lenoël propose de remplacer les inamovibles par des sénateurs élus pour neuf ans par le Sénat. Il insiste sur la nécessité de faire voter au Sénat les grandes illustrations du pays, si elles n'y sont pas envoyées par les électeurs. L'autorité du Sénat y gagnera.

Le système actuel a donné des résultats excellents, avoue le rapport; pourquoi renoncer aux avantages que vous signalez ?

Avec l'amendement, on comblera les vides causés par la loi des incompatibilités. Le noyau des 75 élus par le Sénat préservera le pays contre les entraînements étrangers.

Renoncer à votre droit d'électeur c'est imiter l'Assemblée de 1831 repoussant la proposition des électeurs et l'Assemblée de 1791 déclarant ses membres non rééligibles.

L'orateur adjure le Sénat de conserver un droit qui lui permet d'appeler dans son sein les grandes illustrations de la France. (Approbation).

La suite de la discussion est renvoyée à demain, deux heures.

Séance du 5 octobre

M. Demôle fait le procès de la théorie, soutenue par M. Lenoël. On sait que l'amendement Lenoël consiste à faire nommer 225 sénateurs par les départements et 75 par le Sénat seul et pour neuf années.

Cette première partie porte « que le Sénat se compose de 300 membres, dont 75 élus par le Sénat. »

Le deuxième paragraphe du même amendement, portant que les départements élisent 225 sénateurs et le Sénat 75 pour neuf ans, a été adopté par 155 voix contre 99.

L'ensemble de l'amendement Lenoël a été enfin adopté par 145 voix contre 117.

Le Sénat a ajourné à demain la suite de la discussion de la réforme électorale sénatoriale.

était blême, c'est que la faim poignait cet homme !

Le maire, le médecin, les personnes présentes partagèrent l'émotion de M. de Maudreuil. Le docteur B*** donna un ordre tout bas à l'un des paysans. Dix minutes après, on mettait sur une petite table, en face du vagabond, un pichet de vin, du pain et de la viande.

— Oh ! merci... merci... balbutia Petit-Giraud.

Il n'avait pas menti. On devinait à voir l'ardeur avec laquelle il mangeait, que le malheureux était à jeun depuis longtemps, depuis trois jours peut-être. Et, à mesure qu'il avançait dans ce repas improvisé, le sang revenait à ses joues, les forces renaissaient et son regard prenait plus d'assurance.

Le docteur B*** et Loïc s'étaient retirés dans le fond de la salle de la mairie.

— Que pensez-vous de cela, docteur ? demanda le baron.

— Et vous ?

— Moi, mon opinion est bien simple. Je suis intimement convaincu qu'on se trompe et que ce garçon-là n'est pas coupable.

M. de Maudreuil s'attendait à voir le docteur faire un haut-le-corps significatif. Nullement, M. B*** se contenta de sourire et répondit :

— Moi aussi.

Et comme Loïc semblait étonné :

— Attendez, reprit-il, nous verrons tout à l'heure, venez.

Ils allèrent se placer sur les chaises qu'ils avaient quittées pour échanger ces quelques paroles. Petit-Giraud avait vidé l'assiette et le pi-

Informations

Un ministère Brison. — Il circulait aujourd'hui, à la Chambre, un bruit qui, dans les circonstances actuelles, ne laisse pas que d'avoir de la gravité. Un certain nombre de députés, ne voulant pas se représenter devant leurs électeurs, avec la guerre de Chine à leur actif, ont de nouveau sondé M. Brison au sujet de son acceptation pour la présidence du Conseil.

M. Brison, paraît-il, accepte en principe, mais, il se retirerait après les élections pour reprendre la présidence de la Chambre.

La paix en Chine. — D'après une dépêche de Sanghaï il circule à Pékin que la paix serait conclue entre la Chine et la France sur les bases de la cession de l'île Formose pendant vingt ans.

Les opérations militaires. — Les opérations françaises au Tonkin sont arrêtées, et sont contrariées à Formose par le mauvais temps.

Les forts chinois de la rivière Min ont été réparés, et les défenses de la rivière de Canton sont achevées.

Le choléra asiatique à Paris

On lit dans la *Nouvelle Presse* :
Un cas de choléra asiatique, suivi de décès, a été constaté mercredi dans le centre de Paris.

Mercredi soir, vers six heures, la dame Bajeta, colottière, âgée de 21 ans, et demeurant avec sa mère, à la maison sise 38, rue Coquillicière, était atteinte d'un malaise subit inexplicable.

L'état de la malade ayant empiré dans la nuit, le docteur Richard, qui demeure rue J.-J. Rousseau, a été mandé. Il a constaté qu'il se trouvait en présence d'un cas de choléra asiatique foudroyant, et en effet, malgré un traitement des plus énergiques, la dame Bajeta expirait ce matin à 10 heures. Ses obsèques ont été fixées par mesure d'ordre public, à aujourd'hui 3 heures.

M. Dodian, commissaire de police du quartier, a immédiatement fait appliquer à la maison de la rue Coquillicière d'énergiques mesures de désinfection.

Seine-Inférieure.

— On signale un décès cholérique à Yport. Sept malades dont deux gravement atteints, sont en traitement.

A Saint-Léonard une femme est morte hier.

Nantes. — Deux cas foudroyants ont éclaté dans le quartier Richebourg.

Le tirage de l'emprunt de la ville de Paris (1875) a eu lieu hier.

Le numéro 156,168 gagne 100,000 fr.; le numéro 454,501 gagne 50,000 fr.; les numéros 254,286, 267,758, 345,488 gagnent cha-

que 10,000 fr.; les numéros 13,140, 472,555 50,571 gagnent chacun 5,000 fr.

Les numéros 140,386, 101,274, 392,031, 333,658, 132,035, 224,473, 408,596, 120,217; 274,081, 62,087, 109,079, 24,855, 57,248, 104,327, 293,984, 121,591, 438,909, 171,348, 87,896, 234,551, 63,274, 102,875, 193,813, 457,431, 240,788, 80,988, sont remboursables à 1,000 fr.

Crédit Foncier. — Mardi a eu lieu, au Crédit Foncier, le tirage des obligations Foncières 3 0/0 (1879).

Les numéros 914 911, et 1,625,838 gagnent 100,000 fr.; le numéro 1,412,553 gagne 25,000 fr.; les numéros 1,544,887 et 1,260,099 gagnent chacun 10,000 fr.; les numéros 36,895, 538,478, 1,695,170, 1,798,567 et 592,891 gagnent chacun 5,000 francs.

On lit dans la Lanterne :

« Est-il vrai que le ministre de la guerre ait acheté des poudres en Allemagne ? »

« Nous sommes certains que le Gouvernement ne nous adressera aucune réponse à cette question, mais nous publierons des renseignements détaillés sur ce fait si grave. »

Délégation agricole.

— Les délégués des comices et des sociétés agricoles de France se réuniront à Paris, le 20 novembre, pour étudier la situation.

M. Vaucorbeil. — M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra vient de mourir, des suites d'une péritonite qui, depuis quelques jours, faisait craindre le fatal dénouement.

M. Vaucorbeil (Auguste-Emanuel) né à Rouen en 1821, était le fils d'un comédien distingué, connu sous le nom de Ferville.

M. Vaucorbeil, qui se destinait à la carrière musicale, entra au Conservatoire sous la direction de Chérubini; plus tard, il y occupa même une place de professeur suppléant; mais il quitta promptement ces fonctions pour se livrer tout entier à la composition.

En avril 1863, la première œuvre de M. Vaucorbeil, « Bataille d'amour », fut jouée à l'Opéra-Comique et obtint un réel succès.

Quelques années plus tard, une importante scène lyrique, la « Mort de Diane », était interprétée par Mlle Krauss et prenait place au répertoire de la Société des concerts.

M. Vaucorbeil composa également de nombreuses mélodies, symphonies, quatuors, etc., qui obtinrent toujours les faveurs du public.

C'est en 1872 que le directeur de l'Opéra entra dans les fonctions administratives: il fut nommé commissaire du gouvernement auprès des théâtres subventionnés; en 1878, il était choisi comme inspecteur général des beaux arts, et, enfin, en mai 1879, il recevait le titre de directeur de l'Opéra.

— Où avez-vous fait vos études ?

— Au lycée de Bourg. Seulement, je n'ai pas pu les continuer. Mon père est mort quand j'étais en sixième. On refusa de me garder, personne ne pouvant plus payer ma pension.

— Que faisait votre père ?

— Il était employé dans les chemins de fer.

— Vous n'aviez donc plus de parents ?

— Aucun. Pas même un cousin. J'étais seul au monde. On me donna une petite somme d'argent que le recteur de Lyon me fit remettre, cent francs, et on me plaça en apprentissage chez un menuisier.

— Combien y êtes-vous resté ?

— Trois ans.

— Pourquoi en êtes-vous parti ?

— Parce que le dernier jour j'étais aussi malade que le premier. Puis je voulais être homme de lettres. Alors, je quittai tout et j'allai à Paris.

L'interrogatoire de cet être bizarre menaçait d'être fort long, s'il entreprenait de raconter sa vie depuis le premier jour jusqu'au dernier. A supposer qu'il fût arrivé à Paris à quinze ans, comme il en avait plus de trente, cela faisait un récit interminable à entendre.

Monsieur le Maire, interrompit le docteur en sa qualité d'adjoint, il vaudrait mieux lui demander tout de suite le motif qui l'a conduit dans ce pays. Le juge d'instruction fera le reste, si du moins les présomptions augmentent contre lui.

Le magistrat de la commune de Maulny ne pouvait pas manquer de se rendre à cette observation pleine de sens. Il demanda donc à Petit-

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Protestation. — Nous recevons les lettres suivantes que nous insérons dans l'intérêt de la vérité :

Cahors, le 4 novembre 1884.

Monsieur le directeur,

Les membres du bureau de l'Association des médecins du Lot ont l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal la lettre suivante qu'ils ont adressée aujourd'hui à Monsieur le directeur du *Réveil du Lot*.

Recevez, etc.

Les membres du bureau.

* * *

Cahors, le 4 novembre 1884.

Monsieur le directeur du *Réveil du Lot*,

À la suite de l'insertion dans votre journal du 29 octobre dernier, sous la rubrique *Chronique locale*, d'un article dans lequel deux médecins de la ville sont visés, le bureau de l'Association des médecins du Lot, défenseurs né de leurs intérêts moraux et professionnels, s'est réuni; après enquête, il affirme que les faits qui sont relatés dans ledit article, avec des détails qui les rendent à la fois ridicules et odieux, sont absolument faux. Il proteste donc énergiquement contre ces allégations.

Vous regretterez sans doute de leur avoir donné l'hospitalité de vos colonnes, et vous n'hésitez pas, dans l'intérêt de la vérité, à insérer la présente protestation dans votre plus prochain numéro.

Recevez, etc.

Pour le Bureau,

Le Président de l'Association, RELHIÉ.

Ligue des Patriotes

La Ligue des Patriotes, après son hommage rendu à Gambetta, n'a pas oublié les morts tombés pour défendre notre pays. Après avoir déposé une belle couronne au monument de la Place Lafayette, M. Gairaudies, vice-président, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

La Ligue des Patriotes a particulièrement le devoir d'honorer la mémoire des victimes de la dernière guerre.

Elle doit proclamer bien haut le dévouement des braves tombés glorieusement en défendant le sol national.

S'ils n'ont pu empêcher la mutilation du pays, leur patriotique résistance a du moins sauvé l'honneur du drapeau.

Le souvenir de leur héroïque sacrifice ne sera pas perdu pour nous.

Nous nous efforcerons de suivre leur exemple en donnant, s'il le faut, à la France notre sang et notre vie.

Souvenons-nous !

Que les mânes de ces soldats-patriotes reçoivent ici le pieux hommage de nos regrets et de notre admiration.

Giraud comment il se trouvait à Maulny.

— Je venais voir une personne qui a une propriété ici.

— Comment la nommez-vous ?

— Madame Duparc.

Loïc tressaillit.

— Vous la connaissez donc ?

— Il y a quatre ans, je l'ai vue à Bordeaux, où j'étais alors comme figurant au Grand-Théâtre, et elle m'a donné un peu d'argent.

— Vous devriez savoir cependant que madame Duparc n'habite pas à Maulny. La terre qu'elle y possède appartenait à son mari, qui est mort il y a cinq ans. Elle en a hérité, et elle n'est jamais venue ici.

— Je devais l'ignorer. Quand madame Duparc m'a vu à Bordeaux, elle m'a donné de l'argent, comme je viens de vous le dire; puis elle a ajouté : « J'ai une propriété à Maulny, près d'Amboise. Viens m'y voir. » Je suis venu.

— Quel endroit habitiez-vous en dernier lieu ?

— Tours.

— Qu'y faisiez-vous ?

— J'étais secrétaire d'un savant. Il me faisait écrire sous sa dictée. Il est mort, il y a un an, et, depuis, je n'ai jamais pu trouver d'emploi. J'ai vécu d'abord en vendant dans la rue des journaux que me confiaient des marchands; un jour je me suis laissé voler; on n'a plus voulu m'en donner d'autres.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Envoyons aussi un suprême adieu à ceux de nos soldats qui viennent de mourir loin de la Patrie, et saluons de nos vœux les plus ardents ceux qui portent si vaillamment, au-delà des mers, les couleurs nationales.
Vive la France !
Vive la République !

Le ministre de la justice a adressé une circulaire à tous les procureurs généraux, pour les inviter à lui faire connaître, dans le plus bref délai, les tribunaux de leur ressort qui ont décidé à l'avance qu'ils n'assisteraient pas à la messe du St-Esprit, lors de la rentrée des Cours et des Tribunaux.

Notre compatriote M. Marcenac (Benoit), médecin major de 1^{re} classe de l'armée active, en retraite, a été nommé par décret en date du 14 octobre médecin major de 1^{re} classe de l'armée territoriale.

Notre compatriote M. De Jouffreau-Blazac, médecin démissionnaire de l'armée active est nommé médecin aide-major de 1^{re} classe dans l'armée territoriale.

Notre compatriote M. Rossignol, directeur du service de l'intendance du 17^e corps d'armée est nommé membre de la commission spéciale qui sera chargée du classement des propositions faites en 1884 en faveur des fonctionnaires du corps de l'intendance militaire et des personnels administratifs du ministère de la guerre.

Notre compatriote M. Georges Rossignol, ancien élève du Lycée de notre ville, est nommé maître élémentaire pour l'enseignement secondaire spécial au lycée de La Rochelle.

M. Guérillot, fils de l'ancien professeur de philosophie au Lycée de Cahors, vient d'être nommé professeur divisionnaire de 3^e au collège Rollin.

Notre compatriote M. Bonneton (Marie-Camille-Ferdinand) vient d'obtenir une bourse et un trousseau à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Parmi les élèves reçus à l'Ecole de Saint-Cyr, nous remarquons le jeune Grosjean (Louis-Jacques). M. Grosjean appartient à notre région par son grand-père maternel M. Pontié.

Par décret en date du 14 octobre, rendu sur le rapport de ministre de l'instruction publique, ont été nommés élèves du gouvernement au Lycée de Cahors (1/2 pension), les jeunes gens dont les noms suivent :

Feyt, Joseph, né le 30 août 1870 à Castelnau; Millot, Louis, né le 22 mai 1873 à Vaours (Tarn), dont le père brigadier de gendarmerie, a pris sa retraite à Cahors, après 36 ans de service.

Pons, Edmond, né le 24 février 1873 à Luzzech, et Jarrigue, Louis, né le 11 avril 1870 à Cavaignac.

Le jeune Amalric, Léon, né à Aujols, le 1^{er} février 1871, obtient une bourse entière au collège de Figeac.

Le jeune Couture, Fernand, né le 18 avril 1872, à Parnac, obtient une bourse entière au collège de Villeneuve-sur-Lot, et le jeune Lasserre, Gabriel, né le 12 décembre 1871, à Figeac, une bourse entière au collège de Bagnères-de-Bigorre.

Le jeune Pradal, né le 16 janvier 1871 à Najac (Aveyron) obtient également 3/4 de bourse au collège de Figeac.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique la commune d'Assier a été autorisée à emprunter 6,300 fr. pour l'installation de sa maison d'école; la commune de Bach 1,000 fr.; celle de Léobard 8,700 fr. et celle de St-Sozy 1,000 fr.

Une subvention de 18,000 fr. a été accordée à la commune de Léobard.

Caisse nationale postale d'épargne

DÉPARTEMENT DU LOT

Opérations du mois d'octobre 1884

Versements reçus de 353 déposants, dont 101 nouveaux..... 66,301 99
Remboursements à 146 déposants, dont 44 pour solde..... 58,433 76
Excédent des versements..... 7,868 23

Le Directeur des Postes et des télégraphes, BOURSEUL.

Baccalauréat. — M. Faillières, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative à l'inscription des candidats au baccalauréat.

Il paraît que l'examen des listes des sessions précédentes a donné lieu de remarquer que plu-

sieurs candidats se sont présentés deux fois au même examen, dans des Facultés différentes, pendant la même session. Or, l'article 19 du règlement 19 juin 1880, concernant les épreuves d'admission au grade de bachelier ès-lettres, porte que le candidat ajourné ne peut se représenter dans le cours de la même session. Cette disposition, d'ailleurs, ne fait qu'appliquer les prescriptions de l'article 63 de la loi du 15 mars 1850.

M. Faillières rappelle aux recteurs ces dispositions, et il ajoute qu'afin de faciliter l'application rigoureuse de ces prescriptions, il a décidé, outre les formalités ordinaires, que les candidats devront déclarer par écrit qu'ils ne se sont pas inscrits ou fait inscrire dans une autre Faculté ou Ecole pour subir le même examen pendant la présente session. Les candidats seront avertis des peines disciplinaires qu'ils peuvent encourir, outre la nullité de l'examen.

Direction des ballons. — Les expériences de M. G. Tissandier et des capitaines Renard et Krebs feront des émules.

Nous apprenons de source certaine qu'un industriel de Toulouse vient de faire des essais sur la direction des ballons avec un appareil de sa fabrication, et qu'il espère obtenir un bon résultat.

Dans la première expérience il a été constaté que le propulseur, lancé à une vitesse de deux tours par seconde, pouvait donner au ballon une vitesse propre et lui permettre d'évoluer ou de dévier dans un courant.

Dans un temps absolument calme, alors que les ballons ordinaires sont condamnés à rester sur place, et que leur terrissage est plein de dangers, il est permis d'espérer que le nouveau ballon pourra, au gré de son capitaine, éviter tous les obstacles et choisir un bon atterrissage.

Nous pouvons annoncer, d'ores et déjà, que des expériences publiques auront lieu, si le temps le permet, le dimanche 9 novembre, sur les allées Saint-Etienne.

Dans cette ascension, un amateur fera l'application de la photographie à la levée des plans par des vues perpendiculaires.

Une partie des bénéfices sera réservée aux pauvres de la ville.

Une bolide. — Lundi soir, les promeneurs cadurciens ont été tout à coup éblouis par un bolide, venant du nord-est et se dirigeant vers le sud-ouest. Et comme il se trouvait au-dessus des nuages, sa grande clarté a été pour ainsi dire reflétée par eux comme par un écran; on eût dit un immense arc-en-ciel.

Incendie. — Hier soir, un feu de cheminée mettait en émoi le paisible quartier du Port-Boulier, à Cahors. Les secours, promptement organisés, ont eu vite raison de ce commencement d'incendie. Les dégâts sont insignifiants.

Accident de voiture. — Le 4 novembre, vers les 10 heures, une voiture portant des employés des contributions indirectes, a versé, près Soturac, dans un fossé de la route n° 111, profond de deux mètres environ.

M. Coutrix, commis principal, a eu une entorse très aigüe à la cheville du pied gauche. M. le receveur, qui se trouvait avec lui, n'a pas eu de mal.

Le cheval emporté a été arrêté par le sieur Arène, cantonnier dont le dévouement a empêché de nouveaux accidents.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dimanche dans une maison du bourg d'Anglars, près Lacapelle. Alimentées par un grand vent, les flammes ont dévoré aussi une maison voisine de celle où l'incendie s'était déclaré, et tout le bourg était menacé si les habitants par leur activité n'avaient pu circonscire l'incendie aux deux maisons attaquées. S'est particulièrement distingué le sieur Delfau, Auguste, ancien militaire et habitant de la commune qui, blessé grièvement à la tête, a toujours continué le sauvetage des meubles et des denrées des malheureux sinistrés.

Loterie des Arts décoratifs. — Le tirage des derniers lots de la loterie des Arts décoratifs aura lieu le 31 décembre prochain. La date du tirage ne sera reculée sous aucun prétexte.

Le fameux gros lot de cinq cent mille francs sera de la fête. Celui qui le gagnera recevra de belles étrennes.

Les fusils à chargeur. — Un des régiments du 5^e corps d'armée, le 46^e de ligne, à Auxerre, vient d'être pourvu d'armes à tir rapide, avec lesquelles il est journellement exercé; les résultats obtenus ont été tellement satisfaisants, qu'il faut en conclure que prochainement toute l'armée sera pourvue de ces fusils, dont l'effet destructif dépasse tout ce que l'on peut imaginer.

Ces fusils nouveaux sont désignés sous le nom de fusils à chargeur.

Le modèle ne diffère du fusil ordinaire que par la boîte de culasse, qui présente une ouverture inférieure par laquelle s'adapte à l'arme un chargeur en tôle d'acier, contenant six cartouches superposées, lesquelles reposent sur un ressort formé de plusieurs lames. Le chargeur étant mis en place, la cartouche supérieure est poussée dans la chambre par la culasse mobile lorsqu'on ferme le tonnerre, et il en est de même pour les autres cartouches, qui viennent successivement prendre place, sous l'action du ressort qui les pousse de bas en haut.

Les filous allemands. — Le Progrès, avec le Sémaphore, de Marseille, signale, dans de nombreuses villes du Midi, l'arrivée de spéculateurs allemands d'un nouveau genre, mais dont les intentions de filouterie, cependant, ne sont nullement douteuses.

Ces individus, qui se disent pour la plupart Belges ou même Alsaciens, se rendent à domicile en se recommandant de personnes qui ne leur ont, en aucune façon, donné l'autorisation de se présenter en leur nom, et vendent des toiles d'une valeur inférieure, d'origine allemande, et qu'ils savent présenter de manière à tromper les maîtres de maison qui croient se connaître le mieux en lingerie.

Ces commerçants sont, du reste, très faciles à connaître à leur accent germanique.

On lit dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Faillite. — Les propositions de concordat, faites par M^{me} Fieuzal aux créanciers de la faillite de son mari, Edmond Fieuzal, ex-notaire à Moissac, n'ont pas abouti.

On sait qu'en ces sortes d'affaires, il faut, pour qu'il y ait concordat, l'adhésion de la moitié du nombre des créanciers et la représentation des trois quarts de la somme due.

Or la faillite Fieuzal, qui se compose d'un passif de cinq millions cinq cent cinquante-trois mille francs, compte 893 créanciers.

Il a manqué 73 signataires et sept cent mille francs.

Les offres acceptées, les créanciers auraient touché 12 pour cent, à peu près.

Revue Agricole

Le blé Américain

Les cultivateurs français se plaignent de ne pouvoir lutter contre la concurrence des blés américains. Ils réclament un droit protecteur de 5 francs par hectolitre à l'entrée des blés étrangers. Un groupe agricole, composé de députés appartenant aux diverses fractions de la Chambre, monarchistes et républicains mêlés, représentant des arrondissements ruraux, s'est constitué pour appuyer les vœux et défendre les intérêts des cultivateurs français et spécialement des cultivateurs de blé.

C'est le chemin de fer qui a été le principal, le plus puissant agent de la colonisation dans le le Far-West. Chaque ligne de chemin de fer qui s'ouvre amène la mise en valeur des régions qu'elle parcourt. M. de Mandat-Grancey raconte comment s'opèrent la distribution et l'aménagement des terres qui ne sont pas encore livrées à la culture. Cela se fait d'une manière très simple : une fois le tracé de la ligne de chemin de fer arrêté, la zone parcourue est divisée en petits carrés d'un mille de côté, auxquels la voie sert de base. Chacun de ces carrés prend le nom de section. Par le fait même de la concession, la Compagnie de chemin de fer devient le propriétaire de la moitié de ces terrains; l'autre moitié reste au gouvernement.

Pendant les premières années, c'est-à-dire, pendant la période de construction de la voie ferrée et des gares, les seuls bénéfices que les actionnaires du chemin de fer puissent espérer, proviennent de la vente et de la mise en valeur

des terres dont la Compagnie est propriétaire sur le parcours de la ligne. Aussi les Compagnies ne négligent-elles jamais d'employer tous les moyens possibles pour y attirer l'émigration.

C'est généralement en automne que le settler, comme on l'appelle, vient choisir des terres. Sur une simple déclaration, on lui donne un droit de parcours à peu près gratuit sur toute la ligne. Dès qu'il a fait son choix, il va trouver l'agent de la Compagnie et traite avec lui. S'il n'a pas d'argent, ce qui arrive le plus souvent, on lui ouvre dans une banque un crédit pour cinq ou six années. Les terres lui sont vendues de 5 à 25 francs l'acre, c'est-à-dire, de 12 fr. 50 à 62 fr. 50 l'hectare.

Au cultivateur qui fonde ainsi une exploitation agricole il faut une maison, des instruments d'agriculture, des animaux. Tout cela lui est fourni par des institutions spéciales. Une maison coûte de 1,500 à 2,500, une vache à lait de 125 à 150 francs, une paire de bons chevaux de labour de 500 à 750 francs. Mais au printemps, vers le 15 avril, il lui suffira de retourner les mottes de la prairie et d'y jeter quelques poignées d'avoine pour récolter, dès la fin de juillet, vingt-cinq à trente boisseaux par acre. A partir de la seconde année, on sème du froment qui rend vingt-cinq à trente hectolitres par hectare, et cela sans ou seul labour et sans engrais. Certains terrains donnent jusqu'à vingt-cinq récoltes successives de blé dans ces conditions, sans épuisement perceptible du sol. Pour nourrir ses bêtes l'hiver, le fermier peut, dans le courant de l'été, couper du foin où bon lui semble. Dès la fin de la première année il fait déjà des recettes. S'il est laborieux, si ses visites au cabaret voisin ne sont pas trop fréquentes, il a gagné assez d'argent au bout d'une période de cinq ans, pour payer entièrement le prix de sa terre, de sa maison, de son mobilier et de son outillage agricole. Il n'a plus de dettes et commence à épargner. Cinq ans après, il est un riche propriétaire.

Les machines agricoles perfectionnées, batteuses, moissonneuses, faneuses, sont en usage dans toutes les exploitations agricoles. La terre coûtant très bon marché et l'espace ne manquant pas dans la prairie, les petites fermes sont rares. En général, le fermier exploite une étendue de terres considérable. Un de nos amis, qui a longtemps habité l'Amérique, nous a dit avoir visité une exploitation agricole qui contenait vingt mille hectares de blé d'un seul tenant. Le propriétaire de cet immense champ, employait des charrettes à vapeur à quinze socles, labourant un espace de sept lieues de long. En général, on se contente de récolter le grain; on laisse la paille, qui sert ainsi de fumure, et après chaque récolte, on fait reposer la terre pendant trois ans.

Les producteurs de blé américain ont donc tout pour eux : des terres vierges d'une merveilleuse fertilité, qui coûtent trente ou quarante fois moins cher que les terres de la Beauce ou de la Touraine et qui peuvent se passer de fumure; les plus grandes facilités de crédit; les machines perfectionnées qui économisent la main-d'œuvre; et avec cela quatre fois moins d'impôts à payer que les productions de blé français, car l'impôt n'est en Amérique que de 30 fr. par tête, tandis qu'il est en France de 115 fr. par tête. Il est donc permis de se demander avec l'auteur du livre « Dans les Montagnes Rocheuses », pendant combien d'années encore nos agriculteurs de France, grevés de charges accumulées par vingt siècles de civilisation, pourront lutter contre l'invasion des produits américains et s'il sera possible d'arrêter le courant et de remédier d'une manière efficace à un état de choses qui amène forcément chez nous la dépréciation du prix de la terre. En tous les cas, les agriculteurs qui liront l'ouvrage, aussi sérieux qu'amusant de M. le baron de Mandat-Grancey, trouveront sur cette grave question de la concurrence américaine, qui les préoccupe à bon droit, des renseignements d'un véritable intérêt.
H. DE KEROHAMT.

BOURSE. — Cours du 6 novembre

3 0/0.....	78 70
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 20
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	103 95
4 1/2 0/0 1883.....	108 50
Dernier cours du 5 novembre	
Actions Orléans.....	1,315 00
Actions Lyon.....	1,210 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	373 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	305 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	303 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	336 00

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT
PRÈS PUY-LEVEQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racisés le mille.
Jacquez.....	30 »	150 »
Herbemont.....	30 »	180 »
Cuningham.....	30 »	80 »
Riparia.....	30 »	100 »
Solonis.....	30 »	
York Madeira.....	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.
Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruvettes, Pèse liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS Marchand tailleur

en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

DISTRACTION UTILE

DÉCOUPAGE Du bois pour amateurs. Machine à la main et au pied. Six collections de dessins pratiques édités par la maison. Scie à Ruban nouveau modèle. Spécialité de tours et accessoires. Outils de sculpture. Le guide de l'Amateur journal des sciences et arts pratiques (Travaux du bois). Envoi du catalogue illustré franco contre 0 fr. 30 centimes.

Le Melle, breveté S. G. D. G., 3, rue de la Fidélité, Paris.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

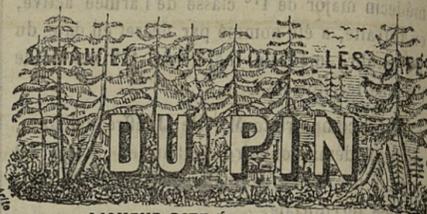
21 RÉCOMPENSES 4^{me} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

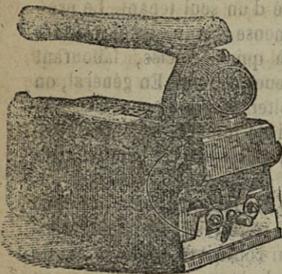
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Pour un spécimen gratuit à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

DICTIONNAIRE

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

par la poste.

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exc. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 50